

## Principe 10. Conserver et améliorer les espaces verts en ville et les espaces ruraux



**Les administrations de la ville doivent s'engager dans le maintien et le développement du vert urbain.**

Les espaces verts et ruraux doivent être préservés. Ils constituent des ressources non-renouvelables et leur perte a un impact négatif sur la biodiversité avec la disparition de biotopes, d'animaux, etc.

De même, il est fondamental de garantir le maintien et si possible le développement des espaces verts en ville qui sont des lieux de récréation, d'éducation et de préservation de la biodiversité.

*(voir fiches de bonnes pratiques : Manchester, Munich)*